



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 088-04-2026

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, a adopté la résolution numéro 088-04-2026 : Demande d'autorisation pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sis aux 199-201, rue Dupont (lots 3 828 091, 3 828 092, 3 828 093, 3 828 094, 3 828 095, 3 828 096 et 3 828 097) ainsi qu'au 2, rue Saint-Louis-de-France (lot 3 828 067). Cette résolution autorise le projet suivant :

- La rénovation du bâtiment principal, sis aux 199-201, rue Dupont, sur les lots 3 828 091, 3 828 092, 3 828 093, 3 828 094, 3 828 095, 3 828 096 et 3 828 097, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, de sorte à y aménager sept logements résidentiels;
- La construction d'un bâtiment contenant six logements résidentiels sur le lot 3 828 067, sis au 2, rue Saint-Louis-de-France.

Cette résolution a reçu son certificat de conformité de la MRC de Portneuf en date du 16 avril 2026. Cette résolution entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité.

Une copie de cette résolution a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 27^E JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.

La greffière adjointe,

Nicole Richard